



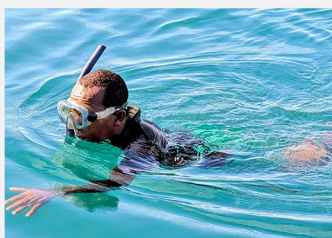
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MPEB
MINISTÈRE DE LA PÊCHE
ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

REALISATION DU MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

JANVIER 2026 à SEPTEMBRE 2026



RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET CADRE LÉGAL



Refonte du Code de la Pêche et de l'Aquaculture (COPA) ;



Lettre de Politique Bleue de Madagascar **2026-2036**



4 867 pêcheurs et mareyeurs formés sur les codes de la pêche et de l'aquaculture ;



Renforcement de la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement mis au rebut pour des océans plus propres dans l'océan indien occidental ;



Renforcement de capacité des acteurs sur l'Accès Et Partage des Avantages (APA) selon le protocole Nagoya ;



1 223 cartes mareyeurs délivrées ;



7 371 cartes pêcheurs délivrées ;



1 277 cartes pisciculteurs délivrées ;



156 pirogues immatriculées ;



169 autorisations piscicoles délivrées ;



06 autorisations de pêche continentales délivrées.



Amende sur infraction CSP = **276 396 600 Ar**

Grâce à la réalisation de ses activités, le ministère contribue à la formalisation et à la structuration de la filière, au renforcement de l'État de droit dans le secteur, à la sécurisation des droits des pêcheurs, mareyeurs et pisciculteurs, à la lutte contre la pêche illicite, à la transparence dans la gestion des ressources halieutiques, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance et de la protection sociale des acteurs de la filière.



CROISSANCE ET INVESTISSEMENT PRIVÉ



78 652 tonnes

Quantité de production halieutique



146

licences de pêche délivrées



16 062 958 736 MGA

Redevance perçue sur la pêche



2 373

permis de collecte délivrés



2 634 916 636 MGA

Redevance perçue sur la collecte de produits marins



68 040 000 MGA

Redevance perçue sur la collecte de produit d'eau douce



18 765 915 372 MGA

Valeur totale de redevance perçue (Recette non-fiscale)



CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



368

formations professionnalisantes en piscicultures



14 806

pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs formés



1 152 195

alevins distribués



3 750 kg

d'aliments de poissons produits (par le CDA Mahajanga)



304

pirogues distribuées dont 42 avec moteurs 258 en fibre de verre (non motorisées) 04 en bois (non motorisées)



1 304

matériels de pêche distribués dont 45 sondeurs, 870 palangres, 469 filets



40

Téléphones portables solaires FLY



1 397

Filets de pêche + 2 200 Cordes de 04 MM



23

extrudeuses acquis et distribuées



89 080

alevins déversés pour le rempoissonnement



02

DCP (Dispositif de Concentration de Poissons) mis en place



1 485

kits de sécurités en mer dotés



213

Sacs de provendes de démarrage



400

Sacs de provendes de croissance



Pour atteindre la sécurité alimentaire par la hausse de la consommation des poissons, les activités menées ont contribué à l'augmentation de la production continentale et maritime, à l'amélioration des activités des pêcheurs, à la réduction de la pauvreté, au renforcement des organisations de pêcheurs, au renforcement de capacité des pêcheurs, à la gestion durable des ressources, à la création d'emplois, mais aussi au développement durable de l'aquaculture en renforçant les capacités des producteurs, en améliorant l'accès aux intrants et aux équipements.



VALORISATION, CONSERVATION ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES



Total des produits exportés
(en volume) :

12 569
tonnes



Total des produits exportés
(en Valeur FOB) :

382 572 627 550
MGA



07

agréments sanitaires
délivrés



08

chambres froides
mises en place



08

hangars de marché
mis en place



190

kits de valorisations de produits
halieutiques et de commercialisation
dotés au profit des pêcheurs et
des mareyeurs



104,2 ha

de superficie de mangroves
reboisées



23 ha

de superficie des herbiers
marins cultivés



29 704 personnes formées sur :

- ✓ les techniques de traitement, transformation et de conservation de produits halieutiques ;
- ✓ la gestion durable des plans d'eau continentaux ;
- ✓ en technique de grossissement ;
- ✓ la pisciculture en eau continentale ;
- ✓ en algocultures ;
- ✓ à la pêche à la palangre ;
- ✓ en pisciculture continentale effectuée ;
- ✓ l'entretien et la maintenance des pirogues ;
- ✓ en technique de grossissement et alevinage, expérimentation sur la polyculture de Tilapia et carpe commune ;
- ✓ en technique de pêche améliorée ;

Le Ministère joue un très grand rôle dans la préservation des écosystèmes marins et côtiers, à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité, à la réduction des pertes post-capture, à l'amélioration de la qualité et de la valorisation des produits, à l'accroissement des recettes d'exportation, ainsi qu'au renforcement de la résilience des communautés côtières face au changement climatique.



IV.

COOPÉRATION RÉGIONALE ET MOBILISATION DE FINANCEMENT

Renforcement de la coopération entre Madagascar et le Japon

Renforcement de la coopération entre Madagascar et le Canada

Renforcement de la coopération entre Madagascar et l'OIT

Renforcement de la coopération entre le MPEB et Global Fishing Watch

Renforcement de la coopération entre le MPEB et Wildlife Conservation Society (WCS)

Renforcement de la coopération entre Madagascar et la FAO

Développement de la coopération entre le MPEB et le programme EAF-NANSEN/FAO

Renforcement de la coopération entre Madagascar et l'Iran

Renforcement de la coopération entre Madagascar et la Fédération de Russie

Renforcement de la coopération entre Madagascar et COM'ON HOLDING

Renforcement de la coopération entre Madagascar et la JICA

Renforcement de la coopération entre Madagascar et la GIZ

Renforcement de la coopération entre le MPEB et la Chambre de commerce Canada-Malagasy

Renforcement de la coopération régionale pour la mise en œuvre du Plan Régional de Surveillance des Pêches



Le renforcement de coopération contribue à la mobilisation de financements extérieurs, au transfert de technologies et de savoir-faire, au renforcement des relations bilatérales et multilatérales, à l'amélioration de la surveillance et de la lutte contre la pêche illicite, à la gestion durable des ressources, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles et à la diversification des partenariats techniques et financiers.